

LE PETIT NICOIS

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les abonnements se paient d'avance. — Tout abonné qui à l'expiration de son abonnement n'a pas refusé ou renvoyé le journal est considéré comme réabonné pour le trimestre suivant

ABONNEMENTS
 Nice et Départ' lim' : 3 mois 5.50 — 6 mois 11 — Un an 22 —
 Autres Départements : 3 mois 7.50 — 6 mois 15 — Un an 30 —
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

BUREAU DE VENTE D'ABONNEMENT ET D'ANNONCES
 RÉDACTION, ADMINISTRATION
 NICE — 13, AVENUE DE LA GARE, 13 — NICE
 Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus
 LA PETIT NICOIS publie les annonces légales et judiciaires

INSERCTIONS
 Annonces en quatrième page..... la ligne 0.25
 En troisième..... la ligne 0.50 — En Chronique..... 1
 Les annonces de toutes les agences et de toute provenance sont reçues directement au bureau du journal.
 Joindre à tout changement d'adresse : 50 centimes

DEPÊCHES DE LA JOURNÉE

Service télégraphique spécial du PETIT NICOIS
 Paris, 24 novembre, 11 h. mat.
Désaccord dans le cabinet
 L'Événement dit que le conseil de cabinet, tenu hier, a été fort agité et même orageux, à la suite du désaccord entre M. Tirard et M. Hérisson.
Le prince Napoléon et les dernières guerres
 Le prince Napoléon, répondant à un article de M. de Broglie, se défend, dans une lettre, d'avoir poussé à la guerre, soit en 1866 comme en 1870.
Grèves
 Les menuisiers en grèves se réuniront le 1^{er} décembre pour décider la grève, si leurs réclamations ne sont pas écoulées. L'entente définitive entre les patrons et les ouvriers trippers paraît prochaine.
Arrestations d'Anarchistes
 Lyon. — La police a arrêté hier les individus nommés Chabrières et Uzer, compromis dans le mouvement anarchiste; M. Uzer a été arrêté à la gare au moment où il se préparait à fuir.
Question Algérienne
 Alger. — Tous les journaux louent le discours de M. Tirard, qu'ils félicitent de son esprit pratique; ils constatent que M. Tirard a étudié les questions algériennes sans parti pris avec la préoccupation de ne pas innover, mais de trouver à chacune d'elles une solution simple et logique.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Rome. — Le pape a reçu hier M. Desprez et il lui a conféré l'ordre de Pie IX.
 M. Menabrea est parti pour Londres hier au soir.
 Londres. — Hier à la Chambre des Communes, M. Lawson a dit qu'il proposera prochainement une motion déclarant que le Blue-Book ne justifie pas complètement les opérations militaires en Egypte; l'orateur demandera en outre, demain, si M. Gladstone est disposé à faciliter la discussion.
 M. Bourke demandera aussi, demain, si le gouvernement pense communiquer la convention égyptienne, s'il prépare une convention avec une autre puissance, s'il prendrait part à une conférence ayant pour but le règlement de la question égyptienne dans le cas où elle serait proposée, s'il est exact que la baie de Taououra ait été cédée à la France, si cette cession permet à la France le menacer la route des Indes, et si le gouvernement a l'intention d'adresser des communications à ce sujet à la France.
 D'après les Daily News, Lord Grandville recevra mardi une députation du comité de Madagascar; dans une lettre adressée au public anglais, le comité se plaint des prétentions de la France et se plaint de ce que la France menace d'occuper les ports de l'île, dont les Français, dit la lettre, demanderont ensuite la souveraineté, et où ils ranimeront le trafic des esclaves; la lettre conclut en invitant l'Angleterre à agir en faveur du maintien des droits des habitants.
 D'après le Morning-Post, le khédivé sera invité à remplacer Baker-pacha par un général anglais.
 Le Standard dit que les États-Unis se montrent préoccupés des prétentions de la France sur Madagascar où résident de nombreux Américains.
 Madrid. — Le Ministre de l'intérieur a annoncé au Conseil l'arrestation d'une trentaine de meneurs socialistes dans diverses villes de l'Andalousie, ces meneurs ayant des relations avec les socialistes espagnols et les anarchistes de Lyon. Le ministre a pris des mesures de précaution, d'accord avec le Ministre français.

commission pour l'étude du régime des chemins de fer; il a prononcé un discours dans lequel il a exprimé l'espoir d'apporter bientôt aux Chambres des résolutions importantes.
 M. Hérisson pense qu'au lieu de vouloir commencer le plus grand nombre de lignes possible, il eût mieux valu consacrer les premiers crédits à construire des lignes continues constituant un train entre la mer et les frontières, mais les faits accomplis exigent que l'on dirige les efforts sur les lignes déjà entreprises; il conviendrait d'adopter ensuite un ordre méthodique de construction, soit par l'Etat soit par l'industrie privée, cela dépendra des solutions adoptées.
 M. Hérisson propose la formation de 3 sous-commissions, technique, commerciale et financière.
 La sous-commission technique étudierait l'Etat doit racheter et exploiter directement tous les railways; si comme il est probable, la réponse était négative, elle se prononcerait sur les avantages pour l'Etat de garder et de réorganiser un réseau actuel.
 M. Hérisson pense qu'il est impossible de continuer le fonctionnement actuel du 3^e réseau; il voit le remède dans un accord avec les compagnies, ou dans une combinaison leur créant une concurrence.
 La sous-commission commerciale étudierait la réforme des tarifs; la sous-commission financière établirait les conditions du rachat éventuel.

Chemin de fer

La sous commission technique des chemins de fer s'est réunie immédiatement après la séance plénière; elle a décidé, à l'unanimité, qu'avant toute étude préalable, il y avait lieu d'écartier l'hypothèse de l'exploitation par l'Etat de la totalité des railways français.

Ambassadeur et consuls

M. Grévy recevra lundi M. Ménabrea. M. Duclerc a reçu aujourd'hui M. Ferraud, consul de France à Tripoli, et Mohammed ben Kalifa.

Les faits de Montcau

M. Lefèvre a soutenu devant la Commission d'initiative, la nécessité d'une enquête sur les faits de Montcau, afin que le pays sache s'il existe réellement un péril social, ou si le gouvernement exagère les faits. Dans ce dernier cas, le parlement lui retirerait sa confiance. M. Lefèvre dit que le parlement doit porter remède à cette situation.

La Commission d'initiative a rejeté par 15 voix contre 5 la demande d'enquête que demandait l'extrême gauche sur les événements de Montcau.

Une assertion de la "France"

La France prétend que dans une réunion privée qui a eu lieu chez M. Gambetta, celui-ci aurait désigné le général Campenon comme son candidat à la présidence éventuelle de la République.

LE CONTRÔLE EGYPTIEN

Le "National" croit savoir que dans la question du contrôle égyptien, M. Duclerc, loin de céder sur plusieurs points, revendique hautement la part légitime de la France dans la surveillance de l'administration et des finances égyptiennes.

Les grands travaux publics

Il résulte du premier examen fait par M. Sadi-Carnot des états soumis par M. Hérisson à la commission du budget, que l'ensemble des travaux de M. de Freycinet demandera 7 milliards et non 9 milliards.

Entrevue

Les journaux assurent que dans l'entrevue avec M. Duclerc, M. Jules Simon a paru peu favorable à l'ajournement de la loi sur les associations.

Affaires étrangères

Suivant un avis du National, la direction politique des affaires étrangères serait supprimée et remplacée par une direction générale; M. Desprez serait nommé directeur général.

Commission sénatoriale

M. Duclerc a demandé aujourd'hui à la commission sénatoriale, sur le projet d'as-

sociation, d'ajourner la discussion parce que le budget permettait au gouvernement d'étudier la question. Après quelques objections de M. Jules Simon, la commission a décidé de ne pas s'opposer à l'ajournement.

VOL D'UN MILLION

Un vol considérable a été commis hier dans la sacristie de l'église de Saint-Denis. Une vitrine contenant un trésor a été fracturée. 35 objets divers d'une valeur de 1,000,000, dont 6 calices, 2 ostensoirs, 7 couronnes royales ont été enlevés. Les voleurs sont encore inconnus. Une enquête est ouverte; elle est menée activement.

L'affaire de l'Union générale

Aujourd'hui, a commencé l'affaire de l'Union générale, qui était fixée pour cette date; puis, tout à coup, sur un mot d'ordre, l'affaire a été renvoyée au 15 décembre.

Conférence à Constantinople

Les journaux officieux de Berlin considèrent la conférence à Constantinople comme simplement ajournée et comme devant se réunir au premier jour, aussitôt que la France et l'Angleterre seront tombées d'accord sur la question égyptienne.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Saint-Petersbourg. — Des troubles ont éclaté avant-hier à l'Université, par suite d'une manifestation des étudiants pour protester contre la fermeture de l'Université de Kazan; il y a eu une certaine arrestation. Une enquête continue.

L'ARMÉE COLONIALE

La création d'une armée coloniale est à l'ordre du jour. Nos représentants ont compris qu'il était impossible et en tout cas injuste, avec le système du service obligatoire, d'employer à la défense de nos colonies les soldats de la mère-patrie. D'autre part, avec la nouvelle charge du protectorat de la Tunisie, on ne pouvait disposer de l'armée nationale sans désorganiser les divisions militaires existantes.

A tous les points de vue, la création d'une armée coloniale est donc devenue d'une nécessité absolue. Ce qui nous étonne, c'est qu'il ne soit pas question dans le projet à l'étude de notre grande colonie de Cochinchine. Elle mérite cependant d'être en ligne de compte, car elle pourrait fournir de sérieux éléments de défense.

Un spécialiste à qui nous faisons part de notre observation, et qui connaît fort bien notre colonie asiatique, nous disait, qu'à son avis, voici comment le gouvernement devrait procéder :

On pourrait former en Cochinchine dix bataillons de tirailleurs indigènes. Chaque bataillon serait fort de mille hommes. Dès que le premier bataillon serait formé, il faudrait l'envoyer en garnison en Algérie. Il en serait ainsi chaque année des autres bataillons. Ces corps resteraient deux ans en Afrique, où ils compléteraient leur éducation militaire, s'aguerriraient et se civiliseraient au contact des autres troupes françaises. Ils reviendraient ensuite, et à tour de rôle, tenir garnison dans une ville du midi de la France, où ils termineraient leur éducation au point de vue des mœurs et de la civilisation européennes. Cette période d'assimilation terminée, ils rentreraient dans leur pays, dont ils seraient les défenseurs dévoués.

Les Cochinchinois, ainsi enrégimentés, contracteraient un engagement de cinq à sept ans, il leur

serait accordé des primes d'engagement et de rengagement. On pourrait même autoriser des engagements de dix années. Ceux qui auraient eu, pendant un certain laps de temps, une excellente conduite, seraient naturalisés et auraient droit à toutes les prérogatives du citoyen français.

Après leur libération, on pourrait créer en leur faveur des villages ou postes militaires. Le terrain leur serait cédé gratuitement par l'Etat, qui leur ferait en même temps les avances nécessaires pour la construction de leur habitation et l'achat d'outils divers ou d'instruments aratoires. Cet argent devrait rendre le cinq pour cent à l'Etat pendant un certain nombre d'années, le capital deviendrait ensuite exigible.

Les sous-officiers, caporaux ou soldats médaillés, recevront une concession plus importante que les autres.

Dans ce milieu on recruterait, sans conteste, la gendarmerie indigène, les facteurs de la poste et des télégraphes ainsi que tous ces petits employés nécessaires à une administration.

Nul doute qu'après avoir passé trois ans en Algérie ou en France, ces troupes ne forment un contingent solide et dévoué qui, réuni à quelques bataillons français, aiderait puissamment aux expéditions que nous sommes appelés à faire dans l'extrême Orient. Croit-on que des troupes de ce genre ne rendraient pas des services signalés dans notre expédition du Tonkin, par exemple ?

Pour engager les jeunes hommes de nos colonies à prendre du service dans ces bataillons, ainsi que les fils d'étrangers nés en France, il leur serait accordé les mêmes avantages de naturalisation qu'aux indigènes.

Pour que l'assimilation fût plus complète encore, le gouvernement pourrait favoriser, pendant leur séjour en France, l'union des Cochinchinois avec les orphelins élevés par les établissements hospitaliers. Il va de soi que ces unions n'auraient lieu que si elles étaient librement consenties par les partis.

Cette manière de procéder aurait le double avantage de créer une race de mépris qui accroît notre influence et notre force dans notre colonie asiatique et d'enlever à la hideuse prostitution un de ses éléments les plus nombreux.

H.-G. BON.

L'HOPITAL ST-ROCH

M. le préfet a visité avant-hier l'hôpital Saint-Roch. Reçu sur le perron par les directeurs, il a tenu à visiter les salles des malades et toutes les parties de ce vaste établissement hospitalier.

Il a vivement félicité le personnel dirigeant sur la bonne tenue de l'hôpital. Une seule observation assez sérieuse a été faite par notre premier administrateur du département. — Comment, a-t-il dit aux directeurs, n'avez-vous pas encore pensé à édifier un corps de bâtisse spécial pour les mandais contagieuses ou épidémiques; vous avez l'emplacement nécessaire et les ressources ne vous manquent pas, l'hôpital de Nice est riche, il a de beaux revenus.

Nous regrettons de n'être point de l'avis de M. le préfet. Sa réclamation est des plus justes, mais les ressources nécessaires pour y faire droit font absolument défaut. L'hôpital de Nice a, il est vrai, 60,000 francs de revenus, mais cette som-

me est notoirement insuffisante, étant donné l'accroissement constant de la population de la ville, et par conséquent, des malades indigents.

Pour donner une preuve de notre affirmation, il nous suffira de dire que cet hôpital qui, il y a vingt ans, contenait une quarantaine de malades en moyenne, en recueille aujourd'hui une moyenne de cent cinquante.

Aussi, le budget de cet établissement hospitalier se solde-t-il par un moyen de vingt mille francs de déficit par an. Ce déficit est couvert, cela va sans dire, par un secours de pareille somme, accordé chaque année par le Conseil municipal. Mais comment entreprendre une amélioration quelconque dans des conditions aussi précaires ?

A notre avis, le Conseil, au lieu de voter un secours annuel, devrait inscrire une somme ronde au budget ordinaire spécialement affectée à l'hôpital à titre de subvention.

Dans ces conditions, les administrateurs de cet établissement, pouvant compter sur cette ressource, seraient à même de satisfaire au désir si légitime de M. le préfet. Nous soumettons cette question à l'administration municipale, persuadé qu'elle la prendra en sérieuse considération.

H. B.

UNE BONNE LETTRE

Nous avons annoncé dernièrement l'apparition du *Republicain Catholique*. Après la publication de ses premiers numéros, le rédacteur en chef de ce journal a demandé à M. Guilbert, évêque d'Amiens, son avis sur le but qu'il se proposait d'atteindre en fondant cet organe; voici la réponse de l'évêque d'Amiens :

Monsieur, Vous me demandez mon avis sur le journal que vous venez de fonder. Je vous le dirai très franchement et très brièvement.

Dans les trois premiers numéros que vous m'avez adressés, je n'ai rien trouvé de plus de parfaitement correct, et je ne puis qu'approuver le but que vous vous proposez d'y défendre la religion.

La religion est, en effet, bien au-dessus et en dehors de tous les partis politiques et ne s'inquiète point des formes gouvernementales. Sous toutes ces formes, elle a rencontré de graves abus, de cruelles injustices. L'histoire est là pour le constater, et, en vérité, la République d'aujourd'hui n'a qu'un besoin, pour persévérer l'Eglise, de faire des lois nouvelles, puisqu'elle nous nous régimes antérieurs lui en ont laissé un arsenal formidable.

Cependant l'Eglise a-t-elle indifféremment tous ces régimes, s'y accommode et les bénit, dès qu'ils veulent être honnêtes et justes. Cette thèse incontestable est fondée sur une pratique séculaire dans le passé et dans le présent.

On peut donc être républicain et très bon catholique. Pour soutenir le contraire, il faut être aveugle ou vouloir s'aveugler.

Malheureusement, parmi nos nombreux journaliers républicains, la plupart se sont montrés hostiles à la religion. Trompés par d'injustes préjugés et de malentendus déplorable, peut-être aussi parce qu'on le leur a mensongèrement trop répété, ils ont fini par croire l'Eglise catholique incompatible avec le gouvernement qu'ils préfèrent.

Il y a là une erreur des plus funestes; et combien de fois j'ai regretté que les hommes honnêtes et sérieux de ce côté, car il n'en manque pas, qui tiennent à la religion et qui la respectent, ne se soient pas levés pour la défendre, tout en démontrant fidèles à leurs opinions politiques !

C'est vous dire, monsieur, que je souhaite les succès à votre entreprise. Seulement n'oubliez pas que la religion n'est pas le monopole d'aucun parti. Dans sa sphère supérieure, elle doit rester essentiellement un terrain commun où les hommes honnêtes de tous les partis se puissent réunir et se tendre la main dans la charité et dans la paix. Essayez de l'infléner au régime républicain, comme on a tenté de la faire à certaines époques, ne serait pas

DEPÊCHES DE LA NUIT

Paris, 24 novembre, 11 h. soir.
 Discours de M. Hérisson
 M. Hérisson a inauguré aujourd'hui la